



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Le conseil municipal de la commune de LIZANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire le 10 octobre 2024 à 20 heures 30 minutes à la mairie de LIZANT

Présents : M. AUBINEAU Francis, Mme BOIREAU Danièle, Mme FONTENEAU Gaele, M. GAUTHIER Jean-Claude, Mme RODIER Jeanine, M. VERGNAUD Emmanuel

Procuration(s) : Mme BELLOIR Sandra donne pouvoir à Mme BOIREAU Danièle, M. THUAULT Xavier donne pouvoir à M. GAUTHIER Jean-Claude

Absent(s) :

Excusé(s) : Mme ARTAUD Dominique, Mme BELLOIR Sandra, M. JOSSE Pierre, M. PANISSAUD Gaetan, M. THUAULT Xavier

Secrétaire de séance : Mme BOIREAU Danièle

Président de séance : M. GAUTHIER Jean-Claude

1 - CONVENTION DE MECENAT AVEC LA SOREGIES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'une convention dite de Mécénat, consistant en une aide pour la pose et la dépose de guirlandes lumineuses avec la SOREGIES avait été signée en 2022. La SOREGIES propose pour 2024 de renouveler ce Mécénat par une nouvelle convention pour une valeur de 836 € HT.

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le code général des impôts en particulier l'article 238 bis

Vu la loi n°2003-709 du 1^{er} août 2003, le Maire propose au Conseil Municipal de valider cette convention. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents ou représentés d'autoriser le Maire à signer la convention de Mécénat avec la SOREGIES

VOTE : voté à l'unanimité

2 - TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE ET COLOMBARIUM

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs appliqués depuis le 29 septembre 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de maintenir ces tarifs à compter du 1^{er} novembre 2024 et s'établissent comme suit :

- Concessions cimetièrre (concession nouvelle/ renouvellement de concession/ transfert de concession) :
 - Pour une durèe de 30 ans : 80,00 € le m²
 - Pour une durèe de 50 ans : 110,00 € le m²
- Espace cinèraire (colombarium) (concession nouvelle/ renouvellement de concession/ transfert de concession) :
 - Pour une durèe de 30 ans : 350,00 €
 - Pour une durèe de 50 ans : 450,00 €
- Espace cinèraire (concession nouvelle/ renouvellement de concession/ transfert de concession) :
 - Pour une durèe de 30 ans : 350,00 €
 - Pour une durèe de 50 ans : 450,00 €

- Taxe d'inhumation pour le scellement d'une urne sur un monument funèraire : 300,00 €.

VOTE : voté à l'unanimité

3 - QUESTIONS DIVERSES

Boulangerie :

Un compromis semble avoir été trouvé dans le litige opposant le propriétaire et le locataire. Le propriétaire a fait une offre de vente à la commune d'un montant de 210000 euros pour l'ensemble des bâtiments et terrains où est installée la boulangerie. Le conseil municipal ne retient pas cette option.

Une demande a été faite pour l'achat de panneaux grillagés afin de faciliter la mise en œuvre d'exposition à la salle des fêtes. Demande acceptée pour l'achat en 2025 de ce matériel.

Les vœux du Maire auront lieu le dimanche 12 janvier 2025.

Le rendez-vous pour la cérémonie du 11 novembre 2024 est fixé à 10h00 dans la cour de la mairie. Le déroulement de la cérémonie sera affichée sur les panneaux d'information communaux.

Suivant les conditions, une journée d'entretien des chemins est à prévoir avant la fin de l'année.